N°3 JANVIER 2022

News

Un œil sur les news

Air France

Adhésion ;-)

Toute l'équipe CFE-CGC DGI vous souhaite une bonne et heureuse année 2022. Qu'elle vous apporte la santé, la sérénité, la joie et la prospérité et qu'elle permette la réalisation de tous vos projets tant personnels que professionnels !
Nous souhaitons également le meilleur à notre entreprise, dans un environnement moins contraignant, plus apaisé.
La CFE-CGC espère un dialogue social « loyal ». Notre ADN restera toujours de trouver le meilleur compromis pour les salariés.

Conserver notre Mutuelle est un enjeu

Le système de protection Santé français est envié dans beaucoup de pays. Il a démontré ses failles mais surtout ses vertus.
Les complémentaires-sont bien souvent critiquées pour leurs frais de gestion importants. Pourtant, ces frais « somptuaires » sont pour bonne partie générés par les règles et lois imposées par l'état lui-même.
Alors que l'état réfléchit à réunir les 2 systèmes de remboursement, (Sécurité Sociale et Mutuelles), il est légitime de se demander à qui bénéficierait la manne financière que représentent les réserves accumulées par les organismes complémentaires.

En effet, les réserves appartiennent de fait à ceux qui les ont constituées.
Rappelons que tout employeur a obligation de proposer une complémentaire et d'en assumer la moitié des cotisations. Seul le cahier des charges est négociable, quand il n'est pas déjà prévu dans un accord de branche.

Ceux pour qui une mutuelle coûte le plus cher, sont les retraités. Non seulement, ils ne bénéficient plus du contrat d'entreprise mais, en plus, le risque est augmenté par le vieillissement.
Or les plus jeunes, qui ont bien souvent de petits salaires, ne sont pas prêts à payer une cotisation importante, alors que ce sont ceux qui consomment le moins en matière de frais de santé.
Lorsque l'état lorgne sur un soi-disant pactole, tous les arguments, même les plus fallacieux sont bons.

Heureusement pour nous, notre Mutuelle, la MNPAF, est particulièrement bien gérée par ses membres élus. Les frais de gestion sont très bas. Faisons tout pour la conserver, telle qu'elle est, sans qu'elle soit diluée dans un grand tout.

Aidant Familial

Environ 11 millions de personnes, soit 1 français sur 6, s'occupent dans l'ombre d'un enfant, d'un proche malade, handicapé ou âgé. La moitié d'entre eux assume ce rôle en plus de leur travail.
La prise en compte de leur situation en milieu professionnel s'améliore mais il reste encore beaucoup à faire.

« Déficit d'informations sur les aides légales et de l'employeur », voilà la perception des salariés sur les aidants et sur la façon dont ils vivent leur situation en entreprise.

Particulièrement engagée, la CFE-CGC propose un guide sur les aidants familiaux afin de les aider et les soutenir.

Et comme il est primordial de prendre en compte ses propres besoins, 17 fiches-repère ont été élaborées par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dont voici le lien :
Solidarité familiale -Proches aidants : un guide pour vous aider à prendre du répit | service-public.fr

HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Besoin d'aide, d'accompagnement, d'écoute ?

Vous êtes, ou pensez être, victime ou témoin de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes, vous n'êtes pas seul(e) !

La référente DGI pour les salarié(e)s :

Coralie Monchicourt
Elue CFE-CGC DGI
Référente harcèlement sexuel et agissements sexuel
06 40 21 54 20
comonchicourt@airfrance.fr

N'hésitez pas à la solliciter afin d'être entendu(e) et/ou accompagné(e).

CFE-CGC Air France
Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
Contactez votre équipe CFE-CGC DGI via le mail > **cfecgc.dgiory@gmail.com**